

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE SIOULE

13 septembre 2007 à 16h00
Aydat - Parc Naturel Régional des Volcans
d'Auvergne

COMPTE-RENDU

Contact :

Cécile FOURMARIER - Animatrice du SAGE SIOULE
SMAD des Combrailles
Place Raymond Gauvin
63390 Saint Gervais d'Auvergne
04.73.85.82.08
04.73.85.79.44
fourmarier@combrailles.com

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus) :

- M. Pascal ESTIER, Maire des Ancizes-Comps, Président de la CLE du SAGE Sioule
- M. Daniel SAUVESTRE, Maire de Châteauneuf-les-Bains
- M. Dominique SOUILHAT, Président de la Communauté de Communes Pays de Menat
- M. Emmanuel FERRAND, Communauté de Communes Pays Saint Pourçinois
- M. Jean MEUNIER, Maire de Jenzat
- M. Jean-Pierre FAUCONNOT, Maire de Le Mayet d'Ecole
- Mme Claire LEMPEREUR, Maire de Montaigut en Combrailles
- M. Marc GIRAUD, Maire de Chouvigny

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- M. Christian BAYET, Secrétaire Général de la Fédération de Pêche du Puy de Dôme
- M. Jean Louis LAURENT, Chambre d'Agriculture de L'Allier
- M. Charles SCHIETTEKATTE, Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme
- M. Bernard COULON, CDT de l'Allier

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Patrick POYET, DDAF de l'Allier - MISE de l'Allier
- M. Olivier SIMEON, Agence de l'Eau Loire Bretagne (remplaçant de M. Gilbert NATURALE)
- M. Arnaud CARRE, DDAF du Puy de Dôme
- M. Bruno LECHEVILLIER, ONEMA SD63
- M. Henri CARMIE, ONEMA
- M. Dominique BARTHELEMY, DIREN Auvergne
- M. Gérard ATTIA, Préfecture du Puy de Dôme

Excusés :

- Mme Danielle MULLER FAURE, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- Mme Nicole ROUAIRE, Conseil Régional d'Auvergne
- M. Michel GIRARD, Conseiller Général du canton de Saint Gervais d'Auvergne
- Mme Elisabeth THEVENON-DURANTIN, Conseillère Régionale d'Auvergne
- M. Daniel ROUSSAT, Conseil Général de l'Allier
- M. Bernard COULON, CDT de l'Allier
- Mme Anne-Marie MINSTER, Fédération de Pêche de l'Allier
- M. J.P MESSAGE, DDASS de l'Allier
- Mme Anne-Marie MINSTER, Fédération de Pêche de l'Allier
- M. Alain BUQUET, Sous-préfet de Riom
- M. Sylvain LECUNA, EDF-GEH Loire Ardèche
- M. Alain ESCURE, Conseiller Général du Puy de Dôme

- M. Gilles FAURE, CCI de Riom
- M. Mickaël LELIEVRE, LOGRAMI

Autres participants à la réunion :

- M. Nadège GUIMARD, PNR des Volcans d'Auvergne
- Mlle Cécile FOURMARIER, Animatrice du SAGE Sioule

Ordre du jour :

1. Avancement de l'état des lieux
2. Présentation des commissions thématiques
3. Les études en cours sur le SAGE Sioule
4. Logo du SAGE Sioule
5. Questions diverses

M. ESTIER accueille les membres de la CLE et ouvre la séance par la présentation de l'ordre du jour.

I. Avancement de l'état des lieux

(cf. PowerPoint et définitions ci-joint)

Mlle FOURMARIER présente les enjeux principaux rencontrés sur le SAGE Sioule. Pour cela, elle a découpé le bassin versant de la Sioule en 5 bassins^:

- Haute Sioule
- Moyenne Sioule
- Basse Sioule
- Miouze
- Sioulet
- Bouble

Au cours de la présentation sur la basse Sioule, elle indique que cette dernière est située dans une zone vulnérable aux nitrates.

M. LAURENT demande si ce zonage est réalisé seulement par commune ou s'il existe un zonage plus fin.

Mlle FOURMARIER indique qu'il est seulement fourni à l'échelle communale.

II. Présentation des commissions thématiques

Mlle FOURMARIER présente, au vue de l'analyse des données recueillies de l'état des lieux, les grands enjeux du SAGE Sioule. (cf. PowerPoint)

Elle expose ensuite les différentes commissions qui pourraient travailler sur ces enjeux :

- Commission Gestion des Ouvrages : complexe de Fades-Queuille (qui fait déjà l'objet d'une commission spécifique sur le règlement de Queuille), microcentrales, les étangs
- Commission Qualité de l'eau : assainissement, industries, agriculture...
- Commission Gestion quantitative de la ressource en eau : Chaîne des Puys, prélèvements pour l'AEP et l'agriculture...
- Préservation des espaces et des espèces naturels : zone Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, zones humides, espèces remarquables, gestion des espèces envahissantes.

Mlle FOURMARIER précise que cette commission prendra également en compte l'aspect touristique comme la pêche à la Mouche et le Canoë Kayak.

M. LAURENT propose dans ce cas de la nommée « Gestion des espaces et des espèces naturelles » de manière à ne pas être trop restrictif.

M. SCHIETTEKATTE souligne également que le zonage des zones humides devra se faire en adéquation avec les agriculteurs.

Mlle FOURMARIER propose également deux commissions non techniques :

- Commission Communication autour du SAGE
- Commission impact économique des actions à mener dans le cadre du SAGE.

Elle explique que cette commission pourra suivre les travaux d'un bureau d'étude qui fera l'évaluation économique du SAGE.

M. CARRE demande si une évaluation de l'efficacité du SAGE sera réalisée dans cette étude.

Mlle FOURMARIER répond qu'elle sera prise en compte.

M. CARRE propose de la renommée commission impact socio-économique qui est acceptée.

M. LAURENT demande combien de fois se réuniront les commissions thématiques.

M. SIMEON indique que normalement elles se réunissent 2 à 3 fois par an.

Les commissions thématiques se réuniront donc 2 à 3 fois par an.

III. Les études en cours sur le SAGE Sioule

Mlle FOURMARIER indique que 4 études sont en cours sur le SAGE Sioule.

- Etude sur les **obstacles à la migration des grands poissons migrateurs** réalisée par LOGRAMI et l'ONEMA. La campagne de terrain est terminée. Le rapport sera rendu fin octobre.
- Etude sur les **obstacles des cours d'eau classés par l'article L432-6** réalisée par la DDAF du Puy de Dôme (Sioule et ses affluents). La campagne de terrain est terminée. Le rapport sera rendu début octobre.

M. CARRE indique que 100 ouvrages environ ont été recensés sur la Sioule et le Sioulet. Chaque ouvrage est ensuite classé franchissable ou infranchissable. Pour ceux classés en infranchissable, un travail secondaire sera effectué avec les propriétaires afin de réaménager ces ouvrages pour les rendre franchissables.

M. CARMIE précise que cette étude complète celle réalisée sur les obstacles à la migration des grands poissons migrateurs (la campagne de terrain a duré 6-7 semaines).

- Etude de **Débits Minima Biologiques sur les cours d'eau issus de la Chaîne des Puys**. Les stations d'études ont été repérées, l'étude commencera après la réunion de la Commission Inter-SAGE et dès que les débits des cours d'eau seront revenus dans la normale. Le rendu de l'étude est prévu pour Janvier.

M. LAURENT demande si les espèces seront quantifiées durant cette étude et si un état des lieux de départ sera réalisé.

Mlle FOURMARIER explique que les stations ont été choisies en fonction des données piscicoles présentes à la fédération de Pêche du Puy de Dôme de manière à avoir déjà une idée des espèces présentes dans les cours d'eau.

M. POYET indique que le débit minimum biologique permettra de caler un débit de référence.

M. CARRE précise que dans le projet de SDAGE, la nappe de la Chaîne des Puys est classée en nappe réservée en priorité à l'alimentation en eau potable. Dans ce cas, si un plan de gestion n'est pas réalisé, toute demande de prélèvements (hors AEP) sera

refusée. Au vue des enjeux présents sur cette nappe (Volvic, AEP), il est donc essentiel de réaliser cette étude.

M. CARMIE ajoute que cette étude est réalisée dans un cadre neutre (procédure SAGE) et que le plan de gestion sera donc réalisé en concertation, ce qui est un avantage.

M. ESTIER souligne que cette étude est essentielle car la gestion de la ressource en eau sera le vrai problème du futur et qu'il est donc nécessaire de prendre les devants. Il précise également que la gestion de la ressource est un thème aussi important que la qualité de l'eau.

M. BARTHELEMY souligne qu'il est important de garder en tête que la rivière n'est que la face visible de la ressource en eau.

M. ESTIER rappelle que ce débit permettra de définir des scénarios avec différents seuils d'alerte suivant l'importance des besoins en eau (l'AEP étant prioritaire)

M. CARRE rappelle qu'il faut distinguer 2 situations :

- Situation normale dans laquelle nos scénarios pourront s'appliquer
- Situation de crise où la priorité sera donnée à l'eau potable.

- Etude **bilan prélèvements de la ressource en eau de la Chaîne des Puys**:

L'étude débutera après la Commission Inter-SAGE. Le compte rendu de la phase 1 est prévu pour janvier 2008 et celui de la phase 2 en décembre 2008.

IV. Logo du SAGE Sioule

Mlle FOURMARIER rappelle la démarche de création du logo. Il a été réalisé par les élèves du Lycée de Saint Gervais d'Auvergne qui ont dans un premier temps effectués un travail de recherche sur les thèmes les plus fréquemment rencontrés sur la Sioule. Ces thèmes ont ensuite été classés par ordre d'importance. Les thèmes les plus fréquemment retrouvés étaient :

- Le Méandre de Queuille
- La pêche à la mouche
- Le Canoë Kayak
- Les paysages de montagne

Afin de ne privilégier aucune activité, nous avons choisi de ne représenter qu'une truite (espèce emblématique de la Sioule), le Méandre de Queuille et la montagne.

Après l'avoir numérisé et retouché pour satisfaire aux contraintes d'impression (taille du logo, photocopiable, faxable...), le logo retenu est le suivant :



V. Questions diverses

M. LAURENT souhaite revenir sur la notion de masse d'eau et de déclassement de ces dernières. Il souligne que dans la majorité des cas, le bon état écologique des cours d'eau est en doute à cause de l'hydromorphologie. Or les travaux concernant l'hydromorphologie coûtent chers et il se demande si les prévisions du PMA seront réellement réalisables.

M. SIMEON répond que l'Agence de l'Eau est consciente de cela et qu'elle réalise actuellement une réévaluation financière.

M. ESTIER propose ensuite à Mlle FOURMARIER d'expliquer plus précisément le phénomène de développement de cyanobactéries (algues potentiellement toxiques) et comment cela a conduit à la fermeture de la baignade aux Fades.

Mlle FOURMARIER expose tout d'abord les causes de développement des cyanobactéries (cf. PowerPoint).

Elle explique en suite qu'il est difficile actuellement de définir les causes de ce développement d'algues car c'est la première année que la DDASS mesure la densité de cyanobactérie. Néanmoins, plusieurs hypothèses « aggravantes » des conditions de développement normal sont émises :

- La forte pluviométrie a pu entraîner un lessivage des sols (granitique donc non perméable) plus important que la normale
- La présence de nombreux étangs sur le bassin du Sioulet qui ont pu déborder avec les fortes pluies et donc introduire un surplus de nutriment dans les Fades par l'intermédiaire du Sioulet.
- Les forts débits de la Sioule (et du Sioulet) ont pu créer des effets de turbulences qui auraient permis de faire remonter des nutriments du fond du plan d'eau.

De plus, il est important de souligner qu'on ne connaît pas la concentration en nutriments qui arrivent par les entrants du barrage, ni la quantité de nutriments présents dans les sédiments car ce sont bien ces données qui vont conditionner le développement algale d'une année sur l'autre. A l'heure d'aujourd'hui, il est impossible de tendre vers telle ou telle hypothèse. Des mesures complémentaires doivent être réalisées afin de déterminer plus précisément un plan d'action.

M. ESTIER souligne que des projets d'installation de nouveaux habitats touristiques sont en cours et qu'il est essentiel aujourd'hui pour pouvoir maintenir une activité touristique de définir une politique de gestion claire et transparente.

Aucune question supplémentaire n'est soulevée, M. ESTIER lève la séance à 18h00.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau

M. ESTIER

